

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 30/06/2022
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 11/07/2022
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  - Inscrits : 18 - Présents : 13 - Absents : 5 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
<b>OBJET :</b>  <b>TRAVAUX  D’INSTALLATION DE  SYSTEME  PHOTOVOLTAÏQUE EN  TOITURE –  GROUPEMENT DE  COMMANDES</b>  <b>PASSATION D’UN  ACCORD-CADRE MULTI  ATTRIBUTAIRES</b>

L’an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 juillet à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET

Etaient présents : 13 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 5 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que dans le cadre du groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l’efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, un appel à concurrence doit être lancé pour des travaux d’installation de systèmes photovoltaïques en toiture sur le territoire des adhérents au groupement de commandes.

Il convient de définir dès à présent dans quelle condition doit être passée le marché pour la réalisation de ces prestations.

Le Bureau de la FDE 80, après en avoir délibéré, décide :

- décide de lancer un appel à la concurrence en procédure adaptée avec une publicité au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour la passation d’un accord-cadre multi attributaires ;
- autorise Monsieur le Président à signer les accords-cadres et à consulter les candidats retenus dans le cadre de passation de marchés subséquents.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

